

écomobilier

Recyclage du mobilier : Nouveau contrat, nouveaux services pour viser le ZERO déchet

Afin d'accompagner la croissance de la collecte du mobilier usagé et d'atteindre l'objectif ZERO déchet à horizon 2023, Eco-mobilier fait évoluer ses tarifs et son offre dans le cadre d'un nouveau contrat de services pour 2020. Désormais, le calcul de l'éco-participation est ajusté sur la recyclabilité des matériaux.

Pour accompagner cette évolution, Eco-mobilier propose également des services innovants, que ce soit pour encourager l'incorporation de matières premières recyclées dans la fabrication du mobilier ou pour accompagner la reprise des invendus. Tous ces services visent également à récompenser les entreprises qui s'engagent dans l'économie circulaire.



1. Fauteuil - Rembourré - 5 à 7 kg - éco part. 1,45 € TTC - 2. Pouf - Rembourré - 1 à 2 kg - éco part. 0,37 € TTC - 3. Bout de canapé - Bois massif non certifié - 5 à 10 kg - éco part. 0,56 € TTC - 4. Canapé - Rembourré - 30 à 40 kg - éco part. 8,50 € TTC - 5. Coussin - Rembourré - lot de 5 - éco part. 0,30 € TTC - 6. Table basse - Bois standard - 5 à 10 kg - éco part. 0,82 € TTC - 7. Buffet - Panneaux de particules - 20 à 30 kg - éco part. 2,00 € TTC

Paris, le 27 mai 2019 – Depuis 6 ans, Eco-mobilier agit pour apporter des solutions durables et limiter l'impact environnemental des éléments d'ameublement et d'agencement. L'éco-participation, payée par le consommateur et versée à Eco-mobilier, permet de financer la collecte et le recyclage du mobilier usagé partout en France. En passant d'environ 700 000 tonnes collectées en 2018 à près d'un million de tonnes en 2020/2021, les tarifs d'éco-participation doivent évoluer pour accompagner cette progression du recyclage.

Une éco-participation incitant à la recyclabilité des produits

L'éco-participation permet de financer la collecte et le recyclage du mobilier, des produits d'aménagement et de bricolage usagés partout en France.

Les hausses de tarifs de l'éco-participation varient en fonction de la recyclabilité des produits. Ainsi, pour les meubles et les éléments d'ameublement et d'agencement, les produits en bois et dérivés de bois, plus aisément recyclables, auront notamment un tarif moins élevé que des produits à base de matériaux plus complexes et moins recyclables, comme les matériaux composites ou inertes.

Pour faciliter la mise en place de ces nouveaux tarifs, Eco-mobilier met à disposition des entreprises un générateur de codes produits facilitant le calcul des nouveaux tarifs et un recondicteur automatique des fichiers de codes produits.



Des mentions et affichages obligatoires pour janvier 2020

Les fabricants et distributeurs ont désormais l'obligation d'obtenir un **numéro d'immatriculation au Registre national des metteurs sur le marché**, fourni par Eco-mobilier. Ce numéro d'immatriculation doit être indiqué sur les conditions générales de vente et sur les factures.

écomobilier | N° REGISTRE FR000000

Donnez une seconde vie à vos meubles. Lorsque vous souhaitez vous en débarrasser, si votre meuble est en bon état, vous pouvez le donner à une structure de l'économie sociale et solidaire. Sinon, vous pouvez le déposer à la déchèterie ou le faire reprendre à l'achat d'un meuble neuf. Les meubles collectés dans les bennes Eco-mobilier sont acheminés dans des centres de tri où les matériaux sont séparés par flux (bois, matelas, ferraille, plastique, ...) pour être envoyés en recyclage et servir à fabriquer d'autres produits.

Pour en savoir plus : eco-mobilier.fr

Pour plus d'information sur le recyclage du papier et des emballages : cibac.com

Pour informer les consommateurs que le produit relève d'une consigne de tri, les fabricants et distributeurs doivent utiliser la signalétique **Triman**.

De nouveaux services pour favoriser l'économie circulaire

Afin d'accompagner les fabricants et distributeurs dans une démarche éco-responsable, Eco-mobilier leur propose de mettre en place de nouveaux services donnant droit à des crédits d'éco-participation.

- **Bénéficiaire de crédits recyclage en incorporant des matières premières recyclées**

Les fabricants et donneurs d'ordres peuvent bénéficier de crédits recyclage s'ils incorporent des matières premières recyclées, à base de meubles usagés, dans leurs produits. Eco-mobilier leur propose de mettre en place un système de traçabilité pour faciliter leurs déclarations annuelles.

- **Sensibiliser le client final à la collecte et à la reprise du mobilier usagé**

Eco-mobilier encourage la mise en place de la reprise, avec notamment la mise en place d'un réseau de points de collecte et des bennes pour le mobilier usagé, chez les distributeurs ou dans les associations partenaires.

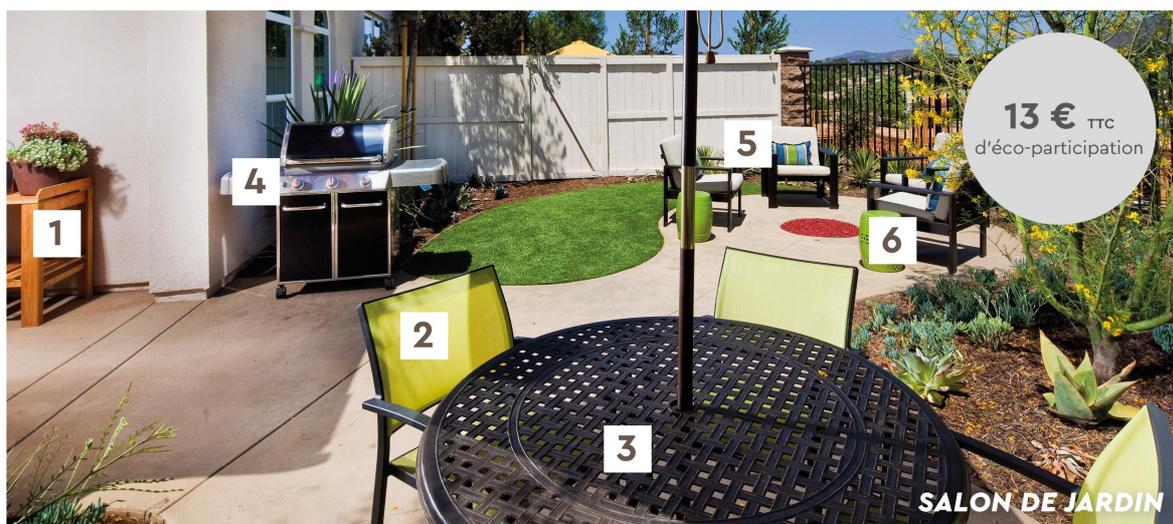
- **Le partenariat réemploi, pour donner une seconde vie à des meubles invendus**

Eco-mobilier propose à tous les acteurs, distributeurs et fabricants d'offrir les invendus dont ils souhaitent se débarrasser à des associations ou à des entreprises d'insertion. Grâce à la traçabilité sur la plateforme, ces dons donneront droit à des crédits d'éco-participation.

- **Le développement de l'éco-conception**

Eco-mobilier met à disposition de chaque adhérent, qui conçoit, fabrique ou achète des éléments d'ameublement ou d'agencement plusieurs services pour booster sa stratégie d'éco-conception.

- Un outil d'autodiagnostic et un guide pour mieux choisir les matériaux et améliorer la conception des produits
- Une journée d'animation en entreprise pour booster l'éco-conception
- Un accompagnement personnalisé pour la conception des guides d'achat, des cahiers des charges...



1. Table - Bois standard - 10 à 20 kg - éco part. 1,80 € TTC - 2. Chaise - Métal - 3 à 5 kg - 0,25 € TTC - 3. Table - Métal - 20 à 30 kg - éco part. 1,75 € TTC - 4. Desserte à barbecue - Métal - 20 à 30 kg - éco part. 1,75 € TTC - 5. Fauteuil - Rembourré - 7 à 10 kg - éco part. 2,05 € TTC - 6. Table - Plastique - 2 à 5 kg - éco part. 0,40 € TTC

A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté près de 2 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à plus de 90% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles. Le périmètre d'Eco-mobilier s'est étendu en 2018 avec la collecte, le recyclage et la valorisation des matelas, couettes et oreillers usagés.

Eco-mobilier en chiffres (estimations 2018) : près de 5 000 points de collecte, en déchèteries publiques, sur les plateformes de l'économie sociale et solidaire et avec les distributeurs ou professionnels volontaires / 686 000 tonnes de meubles usagés collectées et valorisées à 94 %, dont 57 % de recyclage.

CONTACT PRESSE & PHOTOS SUR SIMPLE DEMANDE

Anne de Lander – 06 61 77 48 72 – annedelander@gmail.com